

gouvernementaux ont joué un rôle important dans l'élaboration des dispositions de l'ALENA relatives à l'environnement. C'était la première fois qu'un processus de ce type était utilisé au cours de la négociation d'un accord commercial. Pour la première fois également, un accord commercial faisait l'objet d'un examen du point de vue écologique.

De même, les provinces et les territoires et d'autres grands groupes ont joué un rôle de premier plan dans la préparation de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), qui a été conclu en 1993 et qui entrera en vigueur au début de cette année. Cet accord complétera l'ALENA en jetant de solides bases, sur le plan écologique, sur lesquelles on pourra développer des relations commerciales plus libérales. Ses dispositions prévoient notamment un resserrement de la coopération sur les questions touchant l'environnement.

En outre, le Canada poursuit activement l'objectif consistant à lier plus efficacement les questions relatives au commerce et à l'environnement par l'intermédiaire des organisations internationales. C'est ainsi que le gouvernement fédéral a oeuvré en liaison étroite avec des parties intéressées à l'échelle nationale en vue de fournir son apport à l'élaboration des Lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), en vue de l'amélioration du renforcement mutuel des politiques et accords dans les domaines du commerce et de l'environnement. Dans le cadre du GATT, le Canada a participé activement au Groupe de travail sur les mesures concernant l'environnement et le commerce international. Il a également appuyé les travaux concernant les programmes d'emballage et d'étiquetage, qui ont été amorcés dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

De plus, le Canada a pris l'initiative d'établir un Groupe de travail sur le commerce et la durabilité, sous les auspices de la TRNEE. Ce groupe de travail a soumis périodiquement des avis au Premier ministre sur la dimension écologique des accords commerciaux. Il examine en ce moment des questions comme les liens entre le commerce et l'environnement dans le contexte du Forum de coopération économique Asie-Pacifique.

Le CRDI a lancé divers projets, notamment l'examen des questions de l'étiquetage écologique et du commerce avec les pays en développement, et l'IIDD a réuni des experts qu'il a chargés d'élaborer des Principes sur le commerce et le développement durable, en guise de contribution au rapprochement de ces deux domaines stratégiques.